



PLAN DE RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE NUMERIQUE

Juillet 2020



Ministère du Développement de
l'Economie Numérique et des Postes



Burkina Faso
Unité – Progrès – Justice

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS	02
AVANT-PROPOS	03
INTRODUCTION	05
I. FONDEMENTS	06
II. PLAN DE MISE EN ŒUVRE	07
II.1 Action 1 : Développement du numérique au sein de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	07
II.2 Action 2 : Prise en compte du numérique dans la formation professionnelle	08
II.3 Action 3 : Constitution d'un écosystème numérique fort contribuant au développement de l'expertise nationale.....	08
III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ÉVALUATION	10
III.1 Les dispositions de mise en œuvre	10
III.1.1 Les acteurs de mise en œuvre	10
III.1.2 Commencer par Le cadre organisationnel du PREN.....	10
III.2 Le suivi et l'évaluation.....	11
III.2.1 Le mécanisme de suivi et d'évaluation	11
III.2.2 Les outils de suivi et d'évaluation.....	11
III.3 Le mécanisme de financement.....	11
IV. ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES	12
IV.1 L'instabilité institutionnelle.....	12
IV.2 La faible ou la non adhésion des acteurs	12
IV.3 La conjoncture internationale et régionale défavorable.....	12
CONCLUSION	15
BIBLIOGRAPHIE	16
ANNEXES	17

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANPTIC :	Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication
ARCEP :	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
CPS/ENP :	Comité de Pilotage Stratégique de l'Economie Numérique et des Postes
DDII :	Direction du Développement Institutionnel et de l'Innovation
DGDI :	Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique
DGESUP :	Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
DGTIC :	Direction Générale des Technologies de l'Information et de la Communication
MDENP :	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes
ODD :	Objectifs de Développement Durables
O/ENP :	Observatoire de l'Economie Numérique et des Postes
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNDES :	Plan National de Développement Economique et Social
PREN :	Plan de Renforcement de l'Expertise Numérique
SN@DEN :	Stratégie Nationale de Développement de l'Economie Numérique
ST/ENP :	Secrétariat Technique en charge de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'Economie numérique et des Postes
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
UIT :	Union Internationale des Télécommunications

AVANT-PROPOS

A la suite de l'adoption du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP) s'est vu assigné la mission d'accompagner la transformation numérique du Burkina Faso.

Ainsi, la Stratégie nationale de développement de l'économie numérique (SN@DEN), élaborée à cet effet, a pour ambition de donner un nouvel élan au numérique comme levier transversal et essentiel à la transformation structurelle de l'économie et de la société burkinabè. Elle a pour vision : **« A l'horizon 2027, le Burkina Faso dispose d'une économie numérique compétitive qui impacte positivement, durablement et de façon inclusive son développement ».**

C'est à ce titre que l'élaboration du Plan de renforcement de l'expertise numérique (PREN) traduit la volonté du gouvernement d'assurer le développement du capital humain du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Cet objectif permettra au pays de disposer d'une masse critique de compétences, à même d'accompagner la transformation numérique des activités et des organisations.

Le processus d'élaboration du plan de renforcement de l'expertise numérique a privilégié la démarche participative avec l'implication de tous les acteurs du secteur.

Sa mise en œuvre incombe aux acteurs publics, notamment les départements ministériels concernés mais également les acteurs de l'écosystème du numérique.

Le succès de la mise en œuvre du plan de renforcement de l'expertise numérique nécessite l'engagement et la participation de tous et nous sommes convaincus qu'il en sera ainsi au regard de la démarche participative et itérative qui a guidé son élaboration.

Nous adressons nos félicitations à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du présent document. Ensemble, nous relèverons les défis de notre secteur.

*Madame Le Ministre
du Développement de l'Economie
Numérique et des Postes*

*Hadja Fatimata OUATTARA/SANOUE
Officier de l'Ordre National*





INTRODUCTION

L'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) a bouleversé les habitudes sociales, les services publics, les secteurs de l'activité économique ainsi que les modèles d'affaires. Aujourd'hui, le concept de digitalisation est utilisé pour prendre en compte les changements induits par les TIC dans les pratiques et les usages des utilisateurs.

Conscient des avantages qu'offrent les TIC, le gouvernement a inscrit la promotion du numérique en lettre d'or dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Ainsi, il ressort de l'analyse diagnostique réalisée dans ce référentiel national de développement que : « Les TIC peuvent contribuer à jouer un rôle très important dans le processus de transformation structurelle de l'économie nationale et l'accélération de son développement économique et social ». Cela passe entre autres par « le développement du capital humain du secteur des TIC, en anticipant sur la demande croissante d'informaticiens et de professionnels du numérique ».

Pour contribuer à la mise en œuvre du PNDES au niveau sectoriel, le gouvernement a adopté la Stratégie Nationale de Développement de l'Economie Numérique (SN@DEN), dont le programme 5 repose sur « la capacité à renforcer le capital humain, à soutenir l'innovation et à capitaliser sur une expertise nationale ». Ce programme a été conçu pour développer une expertise nationale, dans le sens de disposer de ressources humaines capables de développer de nouveaux services numériques.

Cet objectif permettra au pays de disposer d'une masse critique de compétences, à même d'accompagner la transformation numérique des activités et des organisations.

I.

FONDEMENTS

Le Plan de Renforcement de l'Expertise Numérique (PREN) est un instrument de mise en œuvre de la SN@DEN, qui elle-même repose sur des fondements. Lesdits fondements sont essentiellement, au niveau international, des engagements et agendas de développement auxquels le pays a souscrit et, au niveau national, l'Etude Nationale Prospective Burkina 2025 (ENP), le Programme Présidentiel ainsi que le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020.

La SN@DEN a pour vision : **« A l'horizon 2027, le Burkina Faso dispose d'une économie numérique compétitive qui impacte positivement, durablement et de façon inclusive son développement ».**

La réalisation de cette vision passe par l'atteinte de l'objectif global qui est de **« bâtir une économie numérique performante qui contribue efficacement à la transformation structurelle de l'économie et de la société burkinabè ».** Celui-ci se décline en sept (7) objectifs spécifiques :

1. mettre en place une gouvernance efficiente et efficace ;
2. développer un environnement propice à l'instauration de la confiance numérique ;
3. déployer une infrastructure large bande de qualité sur l'ensemble du pays ;
4. faire des TIC un levier durable de la transformation de l'administration publique et des autres secteurs porteurs de développement ;
5. développer l'expertise numérique nationale ;
6. intégrer le numérique dans le système éducatif ;
7. développer une économie numérique équitable et inclusive.

Les résultats du diagnostic ont révélé des insuffisances en termes d'expertise numérique au niveau national. Or, le succès de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique repose sur la capacité à renforcer le capital humain, à soutenir l'innovation et à capitaliser l'expertise numérique.

Par la mise en œuvre de la SN@DEN, le Gouvernement du Burkina Faso entend créer l'attractivité et la compétitivité du pays par la promotion d'une expertise dans le domaine du numérique susceptible d'attirer non seulement les diplômés et les entrepreneurs, mais aussi de promouvoir les compétences nationales à l'échelle de la sous-région et à l'international. A cet effet, un programme de développement à savoir le « Capital humain, innovation et expertise numérique » dont le présent plan constitue l'un des instruments de mise en œuvre y a été consacré.

Ce programme repose sur trois (3) actions initialement identifiées par la SN@DEN:

- **action 1** : le développement du numérique au bénéfice de l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- **action 2** : le développement du numérique au bénéfice de la formation professionnelle ;
- **action 3** : la constitution d'un écosystème numérique fort.

II.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Le plan de renforcement de l'expertise numérique est mis en œuvre par le programme budgétaire « transformation et écosystème numériques » pour ses actions relevant du ministère en charge de l'économie numérique. En rappel, les priorités de ce programme sont *(i) la transformation numérique de l'Administration et des secteurs socio-économiques ; (ii) la création d'un environnement technologique favorable au développement de l'expertise et de l'industrie numérique.*

La planification des actions du PREN reste cohérente avec celles des trois (3) actions du programme « Capital humain, innovation et expertise numérique », précédemment citées :

II.1

Action 1 : Développement du numérique au sein de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Cette action couvre deux (2) domaines complémentaires du système éducatif : l'éducation initiale et l'enseignement supérieur. Le domaine de la recherche vient s'ajouter à l'enseignement supérieur dans la mesure où des passerelles existent entre ces deux (2) domaines dans une perspective de valorisation des compétences.

En ce qui concerne l'éducation initiale, de nombreuses initiatives sont prises à travers le monde pour favoriser l'intégration du numérique afin de répondre aux besoins de l'école et améliorer l'accès aux connaissances et aux savoirs. Cependant, il est essentiel d'envisager l'intégration du numérique en tenant compte des spécificités du système éducatif au Burkina Faso et d'identifier précisément l'apport du numérique en réponse à des besoins particuliers.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, l'objectif visé est la continuité de celui poursuivi pour l'éducation initiale, pour ce qui est de la volonté d'intégrer le numérique dans les cursus de formation offerts par les établissements d'enseignement supérieur tout en insistant sur des spécificités du domaine.

Concernant la recherche, l'action a pour objet de constituer un corpus de recherche numérique académique et appliquée au Burkina Faso, de manière à offrir des perspectives à la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle doit être menée de concert avec l'action 3 et notamment le technopole. Elle doit de ce fait associer les parties prenantes au plan national ainsi que des partenaires internationaux pouvant implanter des unités de recherche au Burkina Faso. Elle doit permettre également de renforcer la prise en compte des besoins et des spécificités nationales. Le champ couvert par la recherche peut concerner la technologie, l'énergie et les sciences humaines. L'action doit pouvoir bénéficier d'un financement propre dédié à un programme de recherche dans le domaine du numérique.

Cette action se décline en six (6) activités, à savoir :

- **Activité 1.1 :** Adapter les curricula des instituts de formation en TIC aux exigences du marché de l'emploi et des métiers émergents ;
- **Activité 1.2 :** Mettre en place un fonds boursier de recherche dans le domaine du numérique ;
- **Activité 1.3 :** Octroyer des bourses de recherche dans le domaine du numérique ;
- **Activité 1.4 :** Développer un programme de mobilité inter-instituts des enseignants et des étudiants ;

- **Activité 1.5 :** Renforcer les capacités des centres d'excellence (laboratoires, connectivité, ressources numériques, sécurité, ...) existants pour la formation dans le domaine du numérique ;
- **Activité 1.6 :** Développer un programme de formations des enseignants/formateurs sur les technologies émergentes.

II.2

Action 2 : Prise en compte du numérique dans la formation professionnelle

Cette action s'adresse au secteur de la formation professionnelle et continue et le recyclage. Elle vise à répondre au faible niveau d'appropriation du numérique constaté au sein des entreprises. Deux axes sont à privilégier :

- **le premier axe** vise à renforcer la formation au numérique pour l'ensemble de la population active en élaborant des programmes de formation professionnelle, continue et le perfectionnement permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'utilisation du numérique dans le cadre de son activité professionnelle ;
- **le second axe** vise à renforcer la formation professionnelle et continue pour les employés travaillant sur des fonctions liées au numérique ou dans le secteur du numérique. Cette action doit conduire à l'élaboration d'un répertoire emplois-métiers/compétences appliqué aux emplois dans le domaine du numérique au Burkina Faso. Ce répertoire doit proposer des fiches métiers associées à des compétences spécifiques. Il servira de base pour l'établissement de programmes de formation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, les activités entrant dans la réalisation de cette deuxième action sont :

- **Activité 2.1 :** Organiser des rencontres d'échanges sur les nouveaux métiers du numérique et la diversité des métiers émergents ;
- **Activité 2.2 :** Mettre en place des registres d'experts du domaine du numérique ;
- **Activité 2.3 :** Mettre en place une banque de données des contenus et des productions dans le domaine du numérique ;
- **Activité 2.4 :** Subventionner des formations certifiantes au profit des experts du numérique ;
- **Activité 2.5 :** Signer des conventions de partenariat afin de permettre aux professionnels du numérique de bénéficier de stages dans des entreprises/organisations internationales (Google, Huawei, Oracle, GSMA, Microsoft, ...) pour l'acquisition de connaissances pointues ;
- **Activité 2.6 :** Délivrer des Passport TIC (P@ssetic).

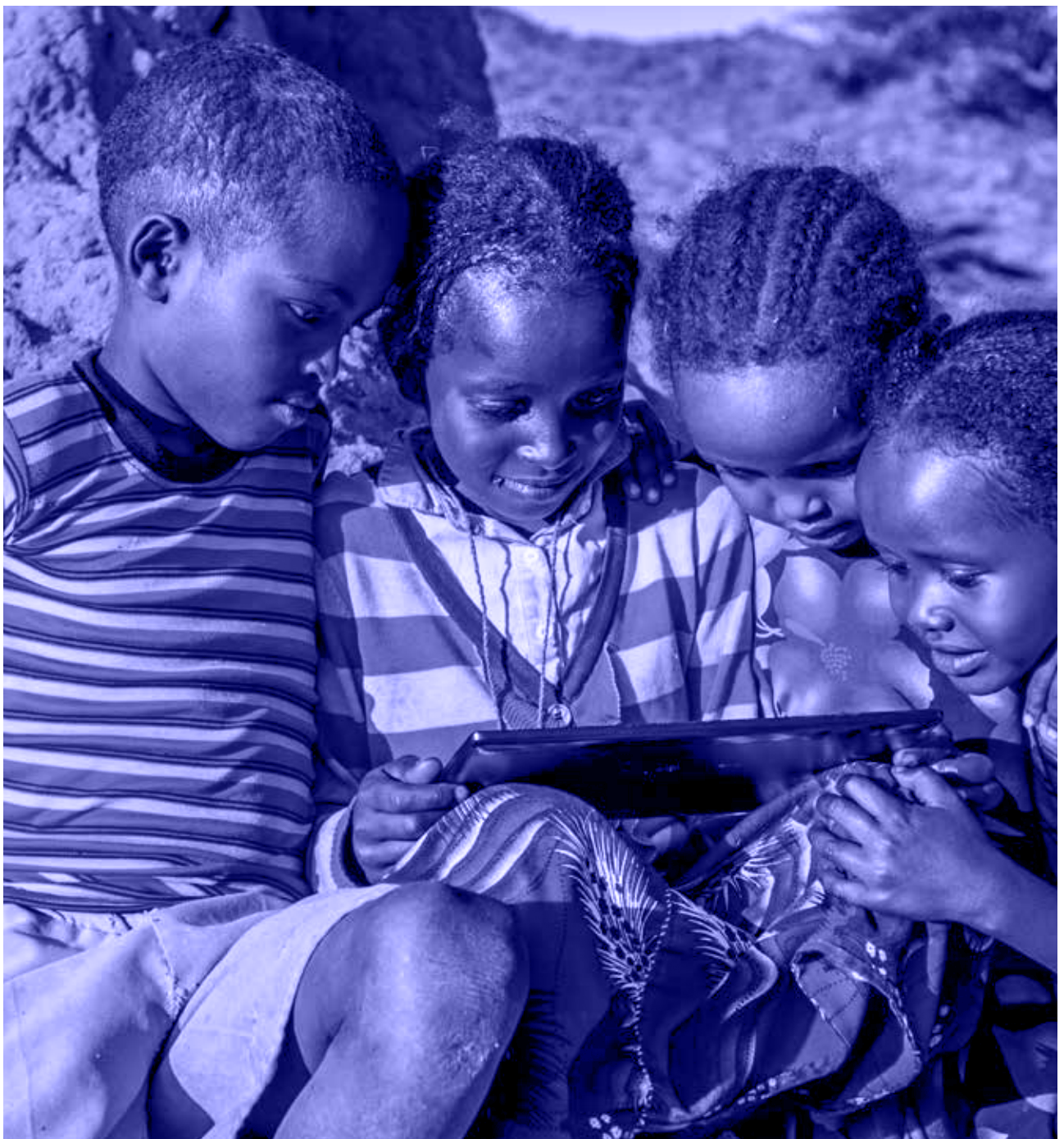
II.3

Action 3 : Constitution d'un écosystème numérique fort contribuant au développement de l'expertise nationale

Le diagnostic de la SN@DEN a relevé parmi les faiblesses de l'économie numérique au Burkina Faso, d'une part, une absence d'un écosystème numérique susceptible de servir de cadre au développement de l'innovation et de l'expertise numérique, et, d'autre part, un niveau de dépendance extérieure important en ce qui concerne les prestations numériques à haute valeur ajoutée. Ce constat commande d'engager une action structurante visant à créer un écosystème performant et durable, constituant un levier au développement de l'innovation et de l'expertise au Burkina Faso. Pour ce faire, les activités qui y contribueront se déclinent comme suit:

- **Activité 3.1 :** Développer des réseaux d'expertise (panafricains et diaspora) dans le domaine du numérique ;

- **Activité 3.2** : Sensibiliser les entreprises à la problématique de la formation continue des experts du numérique ;
- **Activité 3.3** : Conduire régulièrement des enquêtes exhaustives auprès des acteurs de l'écosystème numérique pour combler le déficit en matière de données statistiques ;
- **Activité 3.4** : Créer un cadre de concertation des acteurs de l'écosystème ;
- **Activité 3.5** : Adapter le cadre législatif et réglementaire pour qu'il soit favorable au développement des compétences, qu'il incite à la reconnaissance des talents du numérique, et qu'il facilite l'employabilité ;
- **Activité 3.6** : Satisfaire aux chartes/conditions d'adhésion/utilisation des services/platformes de développement d'applications accessibles à partir du Burkina Faso.



III.

DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ÉVALUATION

III.1

Les dispositions de mise en œuvre

III.1.1 Les acteurs de mise en œuvre

La mise en œuvre du plan sera principalement coordonnée par la DGDI, la DGTIC, la DGESS et la DGESUP.

– La DGDI

La DGDI est l'acteur principal responsable de la coordination de la mise en œuvre du plan de renforcement de l'expertise numérique. Elle est donc chargée de planifier, coordonner, exécuter et suivre l'ensemble des activités y afférentes. Elle doit également veiller à l'utilisation rationnelle de l'ensemble des ressources mises à la disposition des acteurs partenaires et exécutants à cet effet et capitaliser tous les acquis engrangés.

– La DGTIC

La DGTIC est l'acteur chargé de la gestion des examens et de la délivrance du certificat de validation de compétences et de validation d'acquis dans l'usage des applications professionnelles, bureautiques et de l'internet à l'échelle nationale.

A cet effet, elle veillera en collaboration avec la DGDI, à

- élaborer les textes réglementaires du P@ssetic ;
- assurer la gestion du P@ssetic ;
- mettre en place un centre de formation P@ssetic ;
- élaborer les documents intrants du P@ssetic ;
- vulgariser le P@ssetic ;
- mettre en place une banque de sujets d'examens du P@ssetic ;
- développer une plateforme pour la dématérialisation des procédures de gestion du P@ssetic.

– La DGESUP

La DGESUP est l'acteur chargé de la prise en compte systématique de l'enseignement des TIC dans les curricula de toutes les offres de formation de l'enseignement supérieur.

– La DGESS

La DGESS est l'acteur chargé du suivi-évaluation.

III.1.2 Commencer par Le cadre organisationnel du PREN

Le dispositif de gouvernance du PREN s'intègre aux trois (3) organes de gouvernance de la SN@DEN, à savoir :

- le Comité de Pilotage Stratégique de l'Economie Numérique et des Postes (CPS/ENP) ;
- le Secrétariat Technique en charge de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'Economie numérique et des Postes (ST/ENP) ;
- l'Observatoire de l'Economie Numérique et des Postes (O/ENP).

III.2

Le suivi et l'évaluation

Dans le souci de ne pas dédoubler les organes de suivi de l'écosystème numérique, les organes de suivi de la mise en œuvre du présent plan seront confondus à ceux relevant de la Stratégie Nationale de développement de l'économie numérique.

III.2.1 Le mécanisme de suivi et d'évaluation

L'organisation du suivi est assurée par la structure de pilotage opérationnel de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique et postal à savoir le ST/ENP qui est assurée par la DGESS/MDENP. Un apport en données de contexte sur l'économie numérique ou sur de nouveaux enjeux, peut être produit par l'O/ENP et contribuer ainsi à renforcer l'analyse du suivi réalisé de la mise en œuvre de la stratégie nationale. De façon pratique, le suivi s'effectuera sur une périodicité annuelle et à mi-parcours à travers la production de rapports d'activités.

III.2.2 Les outils de suivi et d'évaluation

Pour un suivi et une évaluation efficaces du plan, des outils classiques seront utilisés à savoir : le cadre logique et le cadre de mesure de la performance.

III.3

Le mécanisme de financement

Le financement du plan sera basé sur une planification budgétaire pluriannuelle cohérente avec un plan d'actions triennal, afin de faire ressortir la prévision des besoins. Pour permettre une forte participation des partenaires techniques et financiers, il sera privilégié une concertation sur les besoins et possibilités de financement des différentes actions ainsi que les partenaires financiers envisagés.

Ce processus de concertation avec les partenaires financiers doit être conduit régulièrement, sur la base du document de plaidoyer qui sera produit à cet effet.

Cout par action et par année :

	2021	2022	2023	Total
Action 1	847 500	1 355 000	1 360 000	3 562 500
Action 2	836 000	626 000	617 000	2 079 000
Action 3	96 000	84 000	84 000	264 000
Total	1 779 500	2 065 000	2 061 000	5 905 500

IV.

ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES

Le succès de la mise en œuvre du PREN peut être remis en cause par de nombreux risques dont les plus importants sont **(i)** l'instabilité institutionnelle, **(ii)** la faible ou la non adhésion des acteurs, **(iii)** la conjoncture internationale et régionale défavorable.

IV.1

L'instabilité institutionnelle

Les mutations institutionnelles, caractérisées par les fusions et les scissions des départements ministériels, pourraient perturber la mise en œuvre du PREN. Cette situation n'est pas de nature à garantir la stabilité, le suivi normal et la bonne exécution des actions programmées. Aussi convient-il de mener des réflexions dans le sens de stabiliser les départements ministériels.

IV.2

La faible ou la non adhésion des acteurs

La réussite de la mise en œuvre du PREN requiert l'adhésion de tous les acteurs et les parties prenantes du secteur. L'atteinte des objectifs fixés dépendra fortement de la capacité et de la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et en parfaite synergie. Dans ce sens, le dispositif institutionnel mis en place définit clairement les rôles, les responsabilités ainsi que la contribution attendue de chaque acteur. Aussi paraît-il important de veiller à assurer une large communication interne et externe, de faire un plaidoyer et tenir régulièrement les revues, afin de permettre à chaque acteur de mieux participer à la mise en œuvre du PREN.

IV.3

La conjoncture internationale et régionale défavorable

Dans un environnement international globalisé, la survenue des crises économique, financière et énergétique affecterait les capacités de financement de l'économie d'un pays comme le Burkina Faso, fortement dépendant de la conjoncture internationale, elle-même marquée par la pandémie de la COVID-19. Au regard de toutes ces incertitudes, il est nécessaire de développer des actions de veille limitant l'impact de la volatilité et de l'imprévisibilité des flux extérieurs, notamment le cours des matières premières telles que l'or, le coton et la fluctuation du cours du baril de pétrole.

Tableau 1 :

ANALYSE DES RISQUES

N°	Énoncé de risque	Occurrence 1 : faible 2 : moyenne 3 : élevée	Incidence 1 : faible 2 : moyenne 3 : élevé	Criticité = Occurrence X Incidence 1 - 2 : faible 3 - 4 : moyenne 6 - 9 : élevé
1	La faible adhésion des acteurs	2	3	6
2	L'instabilité institutionnelle	2	2	4
3	La conjoncture internationale et régionale défavorable			

Tableau 10 :

MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES

N°	Énoncé de risque	Atténuation	
		Stratégie	Activités
1	La faible adhésion des acteurs	<ul style="list-style-type: none">• Communication ;• Sensibilisation• Plaidoyer	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication ;• Réaliser des actions de plaidoyer
2	L'instabilité institutionnelle	Mise en place d'institutions fortes et stables	La pleine participation de tous les acteurs pour assurer la continuité
3	La conjoncture internationale et régionale défavorable		







CONCLUSION

Le présent plan conçu pour la période 2021-2023 est un document qui vise à fédérer l'ensemble des initiatives en matière de développement de l'expertise numérique nationale. Sa réussite dépendra d'une forte volonté politique tout au long de sa mise en œuvre. Les actions jugées prioritaires à mettre en œuvre sont celles qui concernent la mise en place d'une base de données des experts et de programmes alternatives d'acquisition de compétences numériques. Il sied aussi d'opérationnaliser le fonds de recherche et de formation par la prise de textes réglementaires appropriés en vue de servir de catalyseur au présent plan. De même, la mise en place effective des organes de gouvernance de la Stratégie Nationale de Développement de l'Economie Numérique facilitera l'implémentation du plan de renforcement de l'expertise numérique.

BIBLIOGRAPHIE

Décrets

- Loi_n°_061-2008-AN_du_27-11-2008-2.
- Décret n°2016-006 portant attributions des membres du Gouvernement.

Document de référence et rapports

- Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), SP/PNDES, 2016
- Plan d'actions de la politique sectorielle de l'économie numérique et des postes 2016-2018, MDENP ;
- Stratégie Nationale de Développement de l'Economie Numérique, MDENP, 2018 ;
- Stratégie de Développement des Télécommunications/TIC dans l'espace CEDEAO pour la période 2016-2020, juillet 2015 ;
- L'industrie informatique comme vecteur de puissance de l'inde, Victoire tactique ou victoire stratégique ? Ecole de guerre économique, 2018.

Assises Nationales sur l'Economie Numérique 2015

- Les différentes présentations des intervenants aux assises.

Enquêtes

- Recensement industriel et commercial, INSD, 2019.

Politiques publiques

- Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 ;
- Schéma directeur d'aménagement numérique ;
- Programme de travail annuel de la cellule genre, MDENP – avril 2015 ;

Rapports

- Analyse de l'offre de formation en télécom-TIC ;
- Annuaire statistique 2012 et 2014 du secteur des télécom-TIC & Postes ;
- Tableau de bord de l'utilisation des TIC dans les entreprises, 2015 ;
- Cartographie des entreprises formelles du secteur des TIC, MDENP, 2018 ;
- Cartographie des entreprises informelles du secteur des TIC, MDENP, 2018 ;
- Emplois dans le secteur formel des TIC, MDENP, 2018 ;
- ARCEP, Rapport public 2018.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

CADRE DE PROGRAMMATION DU PREN 2021-2023

Intitulé		PLAN DE RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE NUMERIQUE											
Impacts escomptés :		Impact 1 : Existence d'une masse critique d'experts du numérique											
AXE : PROMOTION DU CAPITAL HUMAIN, INNOVATION ET EXPERTISE NUMERIQUE													
Objectif opérationnel : Developper l'expertise nationale dans le domaine du numérique													
Effet attendu 1.1.1 : L'intégration du numérique dans le système éducatif et la recherche est renforcée													
Code	Indicateurs d'effet	Responsables	2021	2022	2023	Hypothèses / Risques	Programmation financière en milliers de francs CFA		Coût total en milliers de francs CFA		Source de financement		
I.E 1.1.1.1	Nombre curricula révisés ou créés	MDENP/MERSI	4	10	20	Insuffisance des ressources							
I.E 1.1.1.2	Nombre de bourses octroyées	MERSI/Autres acteurs		4	14	Instabilité politique							
I.E 1.1.1.3	Nombre d'experts du numérique accrédités sur la plateforme E-compétences en TIC/Télécoms	MDENP/Autres acteurs		50	150	Non adhésion des acteurs							
Code	Actions/activités	Responsables	Partenaires	Programmation physique			Programmation financière en milliers de francs CFA			Coût total en milliers de francs CFA		Source de financement	
				2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
Action 1 : Le développement du numérique au bénéfice de l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche													
	Activité 1.1 : Adapter les curricula des instituts de formation en TIC aux exigences du marché de l'emploi et des métiers émergents	DGDI/MDENP	MERSI/MJFP	X	X	X	20 000	15 000	10 000	45 000			Etat/PTF

Activité 1.2 : Mettre en place un fonds boursier de recherche dans le domaine du numérique	DGDI/MDENP	GIOSPB/ SMART AFRICA/ MESRSI	X	X	X	150 000	150 000	150 000	150 000	450 000	Etat
Activité 1.3 : Octroyer des bourses de recherche dans le domaine du numérique	DGDI/MDENP	GIOSPB/ SMART AFRICA/ MESRSI	X	X	X	150 000	150 000	150 000	150 000	450 000	Etat/PTF
Activité 1.4 : Développer un programme de mobilité inter-instituts des enseignants et des étudiants	DGDI/MDENP	MESRSI	X	X	X	22 500	30 000	30 000	30 000	82 500	Etat/PTF
Activité 1.5 : Renforcer les capacités des centres d'excellence (laboratoires, connectivité, ressources numériques, sécurité, ...) existants pour la formation dans le domaine du numérique	DGDI/MDENP	MESRSI	X	X	X	500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	2 500 000	Etat/PTF
Activité 1.6 : Développer un programme de formations des enseignants/formateurs sur les technologies émergentes.	DGDI/MDENP	MESRSI	X	X	X	5 000	10 000	20 000	20 000	35 000	Etat
Total action 1						847 500	1 355 000	1 360 000	1 360 000	3 562 500	
Objectif opérationnel : Développer l'expertise nationale dans le domaine du numérique											
Effet attendu 1.1.2 : Le renforcement des capacités en expertise numérique est assuré											
Code	Indicateurs d'effet	Responsables	2021	2022	2023	Hypothèses / Risques					
I.E 1.1.2.1	Existence d'une base de données des experts	MDENP/MESRSI	1	1	1	Non adhésion des acteurs					
I.E 1.1.2.2	Nombre de conventions signées et nombre de certifications obtenues	MDENP/MESRSI/ Autres acteurs		2	5	Non adhésion des acteurs. Instabilité politique					

Code	Actions/activités	Responsables	Partenaires	Programmation physique			Programmation financière en milliers de francs CFA			Coût total en milliers de francs CFA	Source de financement
				2021	2022	2023	2021	2022	2023		
Action 2 : Prise en compte du numérique dans la formation professionnelle											
	Activité 2.1 : Organiser des rencontres d'échanges sur les nouveaux métiers du numérique et la diversité des métiers émergents	DGDI/MDENP	MESRSI/ MJFP	X	X	X	20 000	15 000	10 000	45 000	Etat/PTF
	Activité 2.2 : Mettre en place des registres d'experts du domaine du numérique	DGDI/MDENP	CIOSPB/ SMART AFRICA/ MESRSI	X	X	X	150 000	150 000	150 000	450 000	Etat
	Activité 2.3 : Mettre en place une banque de données des contenus et des productions dans le domaine du numérique	DGDI/MDENP	CIOSPB/ SMART AFRICA/ MESRSI	X	X	X	150 000	150 000	150 000	450 000	Etat/PTF
	Activité 2.4 : Subventionner des formations certifiantes au profit des experts du numérique	DGDI/MDENP	MESRSI	X	X	X	22 500	30 000	30 000	82 500	Etat/PTF
	Activité 2.5 : Signer des conventions de partenariat afin de permettre aux professionnels du numérique de bénéficier de stages dans des entreprises/organisations internationales (Google, Huawei, Oracle, GSMA, Microsoft, ...) pour l'acquisition de connaissances pointues.	DGDI/MDENP	MESRSI	X	X	X	500 000	1 000 000	1 000 000	2 500 000	Etat/PTF
	Activité 2.6 : Délivrer des Passport TIC "P@ssitic"	DGDI/MDENP	MESRSI	X	X	X	5 000	10 000	20 000	35 000	Etat
Total action 2							836 000	626 000	617 000	2 079 000	

Objectif opérationnel : Développer l'expertise nationale dans le domaine du numérique											
Effet attendu 1.1.3 : La synergie d'action de l'écosystème numérique est assurée											
Code	Indicateurs d'effet	Responsables	2021	2022	2023	Hypothèses / Risques				Source de financement	
I.E 1.1.3.1	Disponibilité de données statistiques sur l'expertise numérique	MDENP/O-ENP	1	1	1	Non adhésion des acteurs					
I.E 1.1.3.2	Disponibilité des textes du cadre juridique et réglementaire	MDENP/MESRSI/ Autres acteurs		PM	PM	Non adhésion des acteurs, Instabilité politique					
I.E 1.1.3.3	Le nombre de cadres de concertation tenue	MDENP/O-ENP	1	3	5	Non adhésion des acteurs Instabilité politique					
Code	Actions/activités	Responsables	Partenaires	Programmation physique			Programmation financière en milliers de francs CFA			Coût total en milliers de francs CFA	
Action 3: Constitution d'un écosystème numérique fort contribuant au développement de l'expertise nationale											
	Activité 3.1 : Développer des réseaux d'expertise (panafricains et diaspora) dans le domaine du numérique	DGDI/MDENP	MESRSI/MFP/ Organismes internationales	X	X	X	10 000	10 000	10 000	30 000	Etat/PTF
	Activité 3.2 : Sensibiliser les entreprises à la problématique de la formation continue des experts du numérique	DGDI/MDENP	MESRSI	X	X	X	50 000	50 000	50 000	150 000	Etat/PTF
	Activité 3.3 : Conduire régulièrement des enquêtes exhaustives auprès des acteurs de l'écosystème numérique pour combler le déficit en matière de données statistiques	DGDI/MDENP	MESRSI/MFP	X	X	X	20 000	15 000	15 000	50 000	Etat/PTF
	Activité 3.4 : Créer un cadre de concertation des acteurs de l'écosystème	DGDI/MDENP	MESRSI/ MFP/OSC/ Associations	X	X	X	9 000	9 000	9 000	27 000	Etat/PTF

Activité 3.5 : Adapter le cadre législatif et réglementaire pour qu'il soit favorable au développement des compétences, qu'il incite à la reconnaissance des talents du numérique, et qu'il facilite l'employabilité ;	DGDI/MDENP	MESRSI/ MFP/OSCI/ Associations	X	X	X	7 000	-	7 000	Etat/PTF
	DGDI/MDENP	MESRSI/MFP/ Organismes internationales	X	X	x	Décision politique	Décision politique	PM	Etat
Activité 3.6 : Satisfaire aux chartes/conditions d'adhésion/utilisation des services/plateformes de développement d'applications accessibles à partir du Burkina Faso.	DGDI/MDENP	MESRSI/MFP/ Organismes internationales	X	X	x	Décision politique	Décision politique	PM	Etat
	DGDI/MDENP	MESRSI/MFP/ Organismes internationales	X	X	x	Décision politique	Décision politique	PM	Etat
Total action 3									
						96 000	84 000	84 000	264 000

Le coût total du plan de renforcement de l'expertise numérique s'élève à Cinq milliards six cent vingt millions cinq cent mille francs (5 620 500 000) CFA.

ANNEXE 2 :

CADRE DE MESURE DE PERFORMANCE DU PREN 2021-2023

PLAN DE RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE NUMERIQUE								
Impacts escomptés :								
Impact 1 : Existence d'une masse critique d'experts du numérique								
AXE : PROMOTION DU CAPITAL HUMAIN, INNOVATION ET EXPERTISE NUMERIQUE								
Code	Actions/activités	Indicateur	source de vérification	valeurs de référence	Cibles		Responsables	
					2021	2022	2023	
Action 1 : Le développement du numérique au bénéfice de l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche								
	Activité 1.1 : Adapter les curricula des instituts de formation en TIC aux exigences du marché de l'emploi et des métiers émergents	Nombre de curricula révisés	DGESUP	Environ 10% des curricula des IESR sont à jour et traitent des questions émergentes	30%	60%	90%	DGESUP/MDENP
	Activité 1.2 : Mettre en place un fonds boursier de recherche dans le domaine du numérique	Disponibilité du décret portant création du fonds	Journal Officiel	Il n'y a pas actuellement un fonds boursier spécialement dédié au numérique	50	100	150	MDENP/MESRSI
	Activité 1.3 : Octroyer des bourses de recherche dans le domaine du numérique	Nombre de bourses octroyées	MESRSI/MDENP/ Autres acteurs	Il n'y a pas actuellement un fonds boursier spécialement dédié au numérique	50	100	150	MDENP/MESRSI
	Activité 1.4 : Développer un programme de mobilité inter-instituts des enseignants et des étudiants	Nombre de bourses de voyages octroyées	MESRSI	Il n'y a pas de programme spécifique de mobilité dans le cadre du numérique	0	4	14	MESRSI

Activité 1.5 : Renforcer les capacités des centres d'excellence (laboratoires, connectivité, ressources numériques, sécurité,...) existants pour la formation dans le domaine du numérique	Nombre de structures équipées	MESRSI	Aucun centre n'est complètement équipé (super ordinateur, outils IoT etc.)	PM	PM	PM	MESRSI
Activité 1.6 : Développer un programme de formations des enseignants/formateurs sur les technologies émergentes.	Nombre d'enseignants formés	MDENP/ MESRSI/ Autres acteurs	Aucun programme de formations de ce genre n'existe	PM	PM	PM	MESRSI
Action 2 : Prise en compte du numérique dans la formation professionnelle							
Activité 2.1 : Organiser des rencontres d'échanges sur les nouveaux métiers du numérique et la diversité des métiers émergents ;	Nombre de rencontres tenues	MESRSI/ MDENP	Pas d'initiative pour le moment	PM	PM	PM	MESRSI/ MDENP/ Autres acteurs
Activité 2.2 : Mettre en place des registres d'experts du domaine du numérique ;	Nombre d'experts enregistrés	MDENP	Existence de Platinum et de E.Compétences	PM	PM	PM	MDENP
Activité 2.3 : Mettre en place une banque de données des contenus et des productions dans le domaine du numérique ;	Nombre de contenus et productions valorisées	MDENP/ MESRSI/ Autres acteurs	Une telle base de données n'existe pas pour le moment	PM	PM	PM	MDENP
Activité 2.4 : Subventionner des formations certifiantes au profit des experts du numérique	Nombre d'experts subventionnés	MESRSI/ MDENP	Un tel programme de subventions n'existe pas, toutefois dans le cadre de certains programmes tel le G-Cloud il y a eu beaucoup de formations pour les experts du Projet	0	2	5	MESRSI/MDENP

<p>Activité 2.5 : Signer des conventions de partenariat afin de permettre aux professionnels du numérique de bénéficier de stages dans des entreprises/organisations internationales (Google, Huawei, Oracle, GSMA, Microsoft, ...) pour l'acquisition de connaissances pointues.</p>	<p>Nombre de conventions signées</p>	<p>MDENP/ MESRSI/ Autres acteurs</p>	<p>Pas de conventions similaires actuellement</p>	<p>0</p>	<p>2</p>	<p>5</p>	<p>MDENP/MESRSI/ Autres acteurs</p>
<p>Activité 2.6 : Délivrer des Passeport TIC «P@sstic</p>	<p>Nombre de Passeport TIC délivrés</p>	<p>MDENP/ MESRSI/ Autres acteurs</p>	<p>Pas d'initiative pour le moment</p>	<p>PM</p>	<p>PM</p>	<p>PM</p>	<p>MDENP/MESRSI/ Autres acteurs</p>
Action 3: Constitution d'un écosystème numérique fort contribuant au développement de l'expertise nationale							
<p>Activité 3.1 : Développer des réseaux d'expertise (panafricains et diaspora) dans le domaine du numérique</p>	<p>Nombre de réseaux formellement créés et promus</p>	<p>MDENP/ MESRSI/ Autres acteurs</p>	<p>Inexistence de réseaux formels</p>	<p>PM</p>	<p>PM</p>	<p>PM</p>	<p>MDENP/ MESRSI/ Autres acteurs</p>
<p>Activité 3.2 : Sensibiliser les entreprises à la problématique de la formation continue des experts du numérique</p>	<p>Nombre de rencontres d'échange</p>	<p>MDENP/ MESRSI/ MCIA</p>	<p>Existence de quelques initiatives abordant le sujet lors de conférences ponctuelles mais absence de programme spécifique dédié</p>	<p>PM</p>	<p>PM</p>	<p>PM</p>	<p>MDENP/ MESRSI/MCIA</p>
<p>Activité 3.3 : Conduire régulièrement des enquêtes exhaustives auprès des acteurs de l'écosystème numérique pour combler le déficit en matière de données statistiques</p>	<p>Nombre de sessions de collecte de données réalisées</p>	<p>MDENP/O- ENP</p>	<p>Absence de données produites localement sur plusieurs dimensions du numérique</p>	<p>PM</p>	<p>PM</p>	<p>PM</p>	<p>MDENP/ O-ENP</p>
<p>Activité 3.4 : Créer un cadre de concertation des acteurs de l'écosystème</p>	<p>Disponibilité de l'arrêté portant création du cadre de concertation</p>	<p>Rapport d'activité</p>	<p>Un tel cadre n'existe pas</p>	<p>1</p>	<p>3</p>	<p>5</p>	<p>MDENP/ O-ENP</p>

<p>Activité 3.5 : Adapter le cadre législatif et réglementaire pour qu'il soit favorable au développement des compétences, qu'il incite à la reconnaissance des talents du numérique, et qu'il facilite l'employabilité ;</p>	<p>Lois, décrets et autres textes adoptés/ promulgués</p>	<p>MDENP/ Autres acteurs</p>	<p>Existence de nombreux textes organisant le secteur du numérique mais absence de textes spécifiques dédiés à la promotion des compétences et de l'expertise nationale</p>	<p>Texte sur la préférence nationale en matière de prestations publiques + texte sur l'obligation de consommation de contenus locaux numériques par les administrations</p>	<p>Texte pour la promotion et l'accord préférentiel de marchés aux Startups locales</p>	<p>PM</p>	<p>MDENP/ Autres acteurs</p>
<p>Activité 3.6 : Satisfaire aux chartes/ conditions d'adhésion/ utilisation des services/ plateformes de développement d'applications accessibles à partir du Burkina Faso.</p>	<p>Taux de réduction des restrictions d'accès aux plateformes internationales</p>	<p>MDENP/ Autres acteurs</p>	<p>PM</p>	<p>PM</p>	<p>PM</p>	<p>MDENP/ Autres acteurs</p>	<p>MDENP/ Autres acteurs</p>

ANNEXE 3 :

TABLEAU DES SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Partenaire	Stratégie de financement
MDENP, MESRSI, Ministère de l'Energie	Sur le budget de l'Etat, le financement sera mobilisé via les dotations aux activités de renforcement des capacités en termes d'infrastructures et de ressources humaines en lien avec le technopole TIC de Ouagadougou ou tout autre projet.
Sociétés d'Etat	A travers leurs investissements propres et de partenariats publics et privés pour soutenir des projets structurants et pour accompagner la transformation numérique de l'économie et de la société burkinabè.
ARCEP	A travers la gestion des différentes ressources collectées conformément au texte portant fixation des taux et modalités de recouvrement des redevances et contributions et frais institués au profit de l'autorité de régulation des communications électroniques.
Opérateurs télécoms	A travers leur soutien à des programmes d'appui et de diffusion des usages numériques (notamment via des partenariats publics privés).
Le secteur privé	A travers leurs investissements propres et de partenariats publics et privés pour soutenir des projets structurants et pour accompagner la transformation numérique de l'économie et de la société burkinabè.
Coopération africaine	A travers les instruments de soutien aux TIC des institutions financières et organismes africains, entre autres la BAD, la BOAD... et de la coopération bilatérale
Coopération internationale	A travers des instruments de soutien aux TIC des institutions financières et organismes internationaux, entre autres la BM, la BID, UE, UIT... et de la coopération bilatérale
Les multinationales	A travers des accords de partenariats stratégiques avec les équipementiers, éditeurs numériques et les opérateurs.
Les organisations non gouvernementales (ONG)	A travers des accords de partenariats spécifiques.

ANNEXE 4 :

FEUILLE DE ROUTE

Actions	Activités	Période / Délai d'exécution	Responsables	Résultats attendus
Développement du numérique au bénéfice de l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche	Adapter les curricula des instituts de formation en TIC aux exigences du marché de l'emploi et des métiers émergents	31 décembre 2021	DGDI/MDENP	Les curricula des instituts de formation en TIC aux exigences du marché de l'emploi et des métiers émergents sont adaptés
	Mettre en place un fonds boursier de recherche dans le domaine du numérique	31 Juillet 2022	DGDI/MDENP	Le fonds boursier de recherche dans le domaine du numérique est mis en place
	Développer un programme de mobilité inter-instituts des enseignants et des étudiants	31 décembre 2021	DGDI/MDENP	le programme de mobilité inter-instituts des enseignants et des étudiants est développé
	Renforcer les capacités des centres d'excellence (laboratoires, connectivité, ressources numériques, sécurité,...) existants pour la formation dans le domaine du numérique	31 décembre 2021	DGDI/MDENP	les capacités des centres d'excellence (laboratoires, connectivité, ressources numériques, sécurité,...) existants pour la formation dans le domaine du numérique sont Renforcées
	Développer un programme de formations des enseignants/formateurs sur les technologies émergentes	31 décembre 2021	DGDI/MDENP	le programme de formations des enseignants/formateurs sur les technologies émergentes est développé
Développement du numérique au bénéfice de la formation professionnelle	Organiser des rencontres d'échanges sur les nouveaux métiers du numérique et la diversité des métiers émergents	30 juin 2021	DGDI/MDENP	Les rencontres d'échanges sur les nouveaux métiers du numérique et la diversité des métiers émergents sont organisées
	Mettre en place des registres d'experts du domaine du numérique	30 juin 2021	DGDI/MDENP	les registres d'experts du domaine du numérique sont mis en place
	Mettre en place une banque de données des contenus et des productions dans le domaine du numérique	30 juin 2021	DGDI/MDENP	La banque de données des contenus et des productions dans le domaine du numérique est disponible
	Subventionner des formations certifiantes au profit des experts du numérique	31 décembre 2021	DGDI/MDENP	les formations certifiantes au profit des experts du numérique sont subventionnées

Actions	Activités	Période / Délai d'exécution	Responsables	Résultats attendus
	Signer des conventions de partenariat afin de permettre aux professionnels du numérique de bénéficier de stages dans des entreprises/ organisations internationales (Google, Huawei, Oracle, GSMA, Microsoft, ...) pour l'acquisition de connaissances pointues	30 juin 2021	DGDI/MDENP	les conventions de partenariat afin de permettre aux professionnels du numérique de bénéficier de stages dans des entreprises/ organisations internationales sont signées
	Délivrer des Passeport TIC "P@sstic"	31 décembre 2021	DGTIC/MDENP	Les Passeport TIC "P@sstic" sont délivrés
Constitution d'un écosystème numérique fort	Développer des réseaux d'expertise (panafricains et diaspora) dans le domaine du numérique	31 décembre 2021	DGDI/MDENP	des réseaux d'expertise (panafricains et diaspora) dans le domaine du numérique sont développés
	Sensibiliser les entreprises à la problématique de la formation continue des experts du numérique	31 décembre 2021	DGDI/MDENP	les entreprises à la problématique de la formation continue des experts du numérique sont sensibilisées
	Conduire régulièrement des enquêtes exhaustives auprès des acteurs de l'écosystème numérique pour combler le déficit en matière de données statistiques	31 Mars 2022	DGDI/MDENP	des enquêtes exhaustives auprès des acteurs de l'écosystème numérique pour combler le déficit en matière de données statistiques sont réalisées
	Créer un cadre de concertation des acteurs de l'écosystème	31 décembre 2021	DGDI/MDENP	un cadre de concertation des acteurs de l'écosystème est créé
	Adapter le cadre législatif et réglementaire pour qu'il soit favorable au développement des compétences, qu'il incite à la reconnaissance des talents du numérique, et qu'il facilite l'employabilité	31 décembre 2022	DGDI/MDENP	le cadre législatif et réglementaire pour qu'il soit favorable au développement des compétences est adapté
	Satisfaire aux chartes/ conditions d'adhésion/ utilisation des services/plateformes de développement d'applications accessibles à partir du Burkina Faso.	31 décembre 2022	DGDI/MDENP	les chartes/conditions d'adhésion/utilisation des services/ plateformes de développement d'applications accessibles à partir du Burkina Faso sont satisfaites

